

Assemblée communale du 11 décembre 2017

Conseil communal au complet + secrétaire :

Nombre de citoyennes et citoyens : $22 + 6 = 28$

M. le Syndic ouvre l'assemblée en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens ainsi qu'à Mlle Chloé Margot qui a atteint sa majorité civique cette année.

A aussi atteint la majorité civique cette année : M. Basile Cachin.

Excusés : M. Basile Cachin, Mme Marianne Menoud, M. Fernand Crausaz, M. Yves Gremaud, Mme Christine Gremaud, M. Emilien Gremaud, M. Gabriel Dorthe, Mme Annette Cettou.

Scruteurs : M. Thierry Flückiger, M. Julien Monney.

M. le Syndic demande s'il y a des remarques concernant la convocation et l'ordre du jour. Il n'y en a pas. M. le Syndic remercie M. Christian Crausaz pour la préparation et la mise en page du Petit Chapelois, encore une magnifique édition.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 16 mai 2016.

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Budget 2018, fonctionnement.

M. Benoît Curty présente le budget de fonctionnement.

Il présente aux charges CHF 956'875.00, aux recettes CHF 945'930.00, déficit CHF 10'945.00.

Le budget de fonctionnement n'amène pas de remarques de la part des citoyens.

3. a) Rapport de la commission financière.

M. Jean-Luc Birchmeier, président la commission financière donne lecture du rapport :

En date du 15 novembre dernier, la commission financière s'est réunie afin de vérifier l'établissement du budget de fonctionnement et d'investissement pour 2018. Après une vérification détaillée, elle n'a pas de commentaire particulier à apporter.

Elle a relevé que le budget 2018 présente une perte de CHF 10'945.00 ce qui signifie que les charges dépassent les produits de 1.2%. Ce taux est inférieur au 5% maximum autorisés.

L'an dernier, le budget présentait encore un excédent, mais sur le budget 2018, les charges augmentent de 5,3% alors que les produits n'augmentent que de 3,6%.

La commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver le budget 2018 tel que présenté.

b) Approbation du budget de fonctionnement 2018.

Au vote, le budget de fonctionnement est accepté à l'unanimité.

M. Benoît Curty présente la planification financière de fonctionnement 2019-2021.

Les charges vont augmenter ces prochaines années, les amortissements du COG, des homes et le futur agrandissement de la STEP d'Ecublens sont programmés.

M. Benoît Curty précise qu'il s'agit d'une planification financière qu'il faut prendre avec précaution, elle peut évoluer.

4. Budget 2018, investissement.

Transports et communications :

Trottoir et surfacage, route de Compostelle - Casard CHF 150'000.00.

M. Laurent Monney présente le projet, M. Eric Monney responsable du dicastère des routes souhaite se récuser vu qu'il est concerné par le terrain.

M. Laurent Monney explique que le conseil a décidé d'effectuer le surfacage de la route de Compostelle depuis la croisée route du Verger jusqu'au Casard. Suite aux travaux des collecteurs, la route a subi quelques dégâts de ce fait, elle mérite la pose d'un tapis.

M. Laurent Monney rappelle qu'il y a déjà quelques années que le conseil souhaite construire un trottoir pour sécuriser le tronçon d'une part pour les enfants qui vont à l'école et d'autre part, pour les promeneurs il y en a toujours plus dans la commune.

M. Laurent Monney présente le tracé du trottoir sur plan. Il sera construit à partir de l'Impasse Plein Soleil jusqu'à la croisée de la Route du Verger pour le tronçon de la route de Compostelle. Longueur 170 m.

Ensuite, il continue jusqu'au trottoir de la bifurcation de l'Impasse de Notre Dame. Longueur 265 m.

Les lampadaires devront être déplacés.

La prochaine étape sera l'achat du terrain aux propriétaires concernés.

M. Roland Cettou demande la largeur du trottoir, si un mur de soutènement devra être construit où il y a des talus, les propriétaires concernés ont-ils été contactés ?

M. Laurent Monney répond que le trottoir sera standard, il ne sera pas franchissable, les travaux seront mis à l'enquête publique, l'Etat de Fribourg donnera son avis sur le dimensionnement du trottoir.

Les murs de soutènement sont prévus pour les endroits avec talus.

La majorité des propriétaires sont favorables, il faudra encore discuter avec un propriétaire qui est plus réticent.

M. Thierry Flückiger déclare que plus les routes sont larges, plus les voitures roulent vite.

M. le Syndic répond qu'il faut la juste mesure, si on construit un trottoir pour sécuriser le tronçon, il ne serait pas souhaitable qu'une voiture franchisse le trottoir et qu'il y ait un accident avec des piétons. Il faudra attendre la position de l'Etat de Fribourg.

M. Francis Grivel rappelle que dans les années 1990 il y avait un projet pour aménager le sentier public reliant le quartier Impasse de Notre Dame au quartier Plein Soleil.

M. le Syndic répond que le sentier n'existe plus, le projet avait été refusé en assemblée communale. Le propriétaire concerné avait promis qu'il ne serait pas opposé à la construction d'un trottoir sur son terrain. Il a tenu promesse.

Trottoir, route du Verger **CHF 180'000.00.**

Les explications ont été données ci-dessus.

Signalisation et marquage des routes **CHF 17'000.00.**

M. le Syndic explique que suite à la mise à l'enquête de bâtiments sur la parcelle no 280 sise au quartier impasse Plein Soleil, les résidents ont eu des soucis légitimes sur les incidences au niveau du trafic dans le quartier. Dans sa prise de position, la préfecture demande à la commune d'étudier la nécessité ou non de prendre diverses mesures d'accompagnement dans ce quartier.

En septembre une vision locale a eu lieu en compagnie de M. Alain Broye du service des ponts et chaussées.

Il n'a pas conseillé d'installer des obstacles (gendarme couché / chicanes / etc.)

Idem pour une zone 30 à l'heure.

Par contre, il:

- Conseille de faire des marquages au sol, priorité de droite (style entrée du village rte du Château).
- Conseille de revoir les diverses distances règlementaires des haies et treillis dans les endroits sensibles.
- Souhaite que l'ensemble du village soit marqué au sol et pas seulement 2 ou 3 endroits comme actuellement.
- Demande de faire une étude sur l'ensemble du territoire et de le soumettre à son service pour approbation.
- Pour ce faire le conseil a demandé un devis auprès de Géosud.

M. Francis Grivel avise que depuis chez lui, il n'y a pas de 50 km/h.

M. le Syndic répond que dans le cadre du PAL nous avons demandé de déplacer le 50 km/h avant le pont CFF à la route du Château. Cette demande avait déjà été effectuée auparavant. Elle a toujours été refusée par le département des ponts et chaussées estimant qu'il n'y avait pas assez de maisons pour installer le 50 km/h avant ou juste après le pont CFF. Dans le cadre de ce nouveau marquage dans la commune, nous allons effectuer une nouvelle demande. Le conseil communal est favorable à cette problématique.

Finances et impôts :

Ecole — réfections intérieures appartements CHF 50'000.00.

M. Laurent Monney explique que l'appartement du rez va se libérer au printemps 2018. Il y a plusieurs années que cet appartement n'a pas été rénové.

Actuellement, il y a une réflexion à l'ACER, l'effectif des élèves augmente et il faudra probablement ouvrir une classe enfantine supplémentaire.

Les locaux à Promasens deviennent restreints, il leur faut de la place pour l'extrascolaire. De ce fait, l'appartement du rez serait une solution provisoire pour une classe enfantine.

En effet, la commune de Rue effectue une étude pour un centre scolaire à Promasens, ce dernier ne serait pas fonctionnel avant 2021.

En premier lieu, nous devons procéder par une visite locale avec M. Charles Ducrot responsable des bâtiments scolaires à Fribourg afin de constater s'il y a possibilité de faire une classe dans cet appartement.

Au cas où M. Ducrot estime que cet appartement ne convient pas pour une classe enfantine, l'ACER devra trouver une autre solution avec éventuellement l'installation de containers à Promasens ce qui ne serait pas l'idéal.

Par ailleurs, en cas de refus, l'appartement devra être rénové, la cuisine et la salle de bains demandent une réfection totale. Par la même occasion, des travaux seront effectués à l'appartement du 1^{er}, salle de bains et électricité.

Le conseil communal de commune de Rue ne va pas présenter ce projet à son conseil général à l'assemblée de cet automne. Il attend le préavis de M. Ducrot et convoquera son conseil général pour une assemblée extraordinaire.

Le conseil de Chapelle propose ce montant de Fr. 50'000.00 pour éviter une nouvelle assemblée extraordinaire.

Le montant de CHF 50'000.- relatif aux réfections intérieures des appartements de l'école correspond à la part de notre commune. Ce montant sera utilisé sous condition du financement de la moitié des travaux par la commune de Rue.

Avec la participation de Rue, le montant total est de Fr. 100'000.00.

M. Vincent Margot demande comment le conseil peut justifier toutes ces investissements alors que la planification financière prévoit des déficits ces prochaines années.

M. Benoît Curty répond qu'actuellement, la commune peut effectuer ces travaux, certains sont payés par les liquidités et les autres pas des emprunts. Il

faut profiter d'effectuer ces travaux. La majorité des déficits prévus ces prochaines années sont dues aux charges liées.

M. Francis Grivel rappelle que les appartements ont déjà été utilisés en tant que salle de classe lors de la construction dans les années 1930.

Ce point n'amène pas de questions supplémentaires.

M. Benoît Curty présente la planification des investissements jusqu'en 2021.

Les points principaux sont les réfections et l'entretien des routes.

5. a) Rapport de la commission financière.

M. Jean-Luc Birchmeier, président la commission financière donne lecture du rapport :

La commission financière a également porté un contrôle sur le budget des investissements pour 2018.

Au niveau des charges, dans le domaine transports et communications, elle a relevé :

- le trottoir et surfacage, route Compostelle - Casard pour un montant de CHF 150'000.00.

Le financement sera assuré par les liquidités.

- le trottoir route du Verger pour un montant de Fr. 180'000.00.

L'amortissement annuel sera de 4% et le financement sera assuré par un emprunt.

- la signalisation et marquage des routes pour un montant de CHF 17'000.00.

Le financement sera assuré par les liquidités.

Dans le domaine des finances et impôts, elle a relevé :

- Ecole- réfections intérieures appartements pour un montant de CHF 50'000.00.

Ce montant de CHF 50'000.00 correspond à la part de notre commune. Ce montant sera utilisé sous condition du financement de la moitié des travaux par la commune de Rue.

L'amortissement annuel sera de 3% et le financement sera assuré par un emprunt.

Les intérêts se montent à environ 2%. Les montants correspondants sont prévus au budget de fonctionnement.

La commune de Chapelle a les capacités financières pour assurer ces investissements. De ce fait, la commission financière n'a aucune objection à ce budget d'investissement.

b) approbation du budget des investissements 2018.

M. le Syndic passe au vote le budget des investissements objet par objet et son emprunt.

Transports et communications :

Trottoir et surfacage, route de Compostelle - Casard CHF 150'000.00.

Le financement sera assuré par les liquidités.

Au vote, le trottoir et le surfacage, route de Compostelle – Casard sont acceptés à l'unanimité.

Trottoir, route du Verger CHF 180'000.00

L'amortissement annuel sera de 4% et le financement sera assuré par un emprunt.

Au vote, le trottoir route du Verger est accepté à l'unanimité.

Signalisation et marquage des routes CHF 17'000.00.

Le financement sera assuré par les liquidités.

Au vote, la signalisation et marquage des routes sont acceptés à l'unanimité

Ecole — réfections intérieures appartements CHF 50'000.00.

Ce montant de Fr. 50'000.00 correspond à la part de notre commune. Ce montant sera utilisé sous condition du financement de la moitié des travaux par la commune de Rue.

L'amortissement annuel sera de 3% et le financement sera assuré par un emprunt.

Au vote, les réfections intérieures appartements sont acceptées à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance.

6. Adhésion à la nouvelle association du « service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse », approbation.

M. Laurent Monney explique qu'actuellement la convention entre les communes n'est pas reconnue par la loi sur les communes.

Les possibilités pour être conforme sont :

Une entente intercommunale, une association de communes ou une Fondation.

La loi scolaire déclare :

Services de logopédie, psychologie et psychomotricité

Art. 63 Tâches des communes.

Les communes assurent, selon les instructions et sous la surveillance de la Direction, un service qui a pour objet d'aider les élèves par des examens, des conseils et des mesures de soutien en matière de psychologie et par des examens et des traitements en matière de logopédie et de psychomotricité. Les communes peuvent charger des centres régionaux d'assumer ces tâches.

Loi sur les communes.**Collaboration intercommunale.****Art. 107** Principe et formes.

¹ Plusieurs communes peuvent collaborer pour l'accomplissement de tâches d'intérêt commun.

² A cet effet, elles participent à une conférence régionale, concluent une entente intercommunale ou constituent une association de communes.

SLPPGV propose une association de communes pour :

- Répondre à la loi sur les communes.
- Donner aux communes plus de compétences, en particulier par rapport aux budgets et aux comptes et aux investissements.
- Avoir une entité juridique reconnue vis-à-vis des tiers et du personnel

Une solution aurait été d'attribuer à la RGV, ce n'était pas possible pour les raisons suivantes :

- Buts très différents de ceux de la RGV.
- Nombre de collaborateurs très important avec un taux de mutation élevé ; ce qui pourrait charger d'une manière considérable la RGV.
- Clefs de répartition différentes entre la RGV et le SAS.
- Budget à fournir déjà en mars de l'année précédente pour le SAS.
- Séparation claire dans le cadre des budgets et des comptes.
- Locaux différents.
- Rôle du directeur RGV et du directeur SAS.
- Interventions des spécialistes comme les inspecteurs scolaires.

Les membres du comité sont :

- Micheline **POULIN**, Conseillère communale, Romont - **PRESIDENTE**
- Christine **GENOUD**, Conseillère communale, Châtel-St-Denis – **VICE-PRESIDENTE**
- Silvain **LANG**, Inspecteur Glâne
- Carole **ANGELOZ**, Inspectrice Veveyse
- Joseph **AEBY**, Représentant de l'ass. des communes de la Glâne
- Renée **GENOUD**, Représentante de l'ass. des communes de la Veveyse
- François **GENOUD**, Préfet de la Veveyse
- Willy **SCHORDERET**, Préfet de la Glâne
- Jean-Luc **GROSS**, Directeur et secrétaire de l'assemblée des délégués

Le mandat de l'organe de révision a été attribué pour les années 2018 à 2020 à FIDEXPERT SA, Fribourg.

M. Laurent Monney explique qu'en cas de refus d'une ou plusieurs communes, les variantes sont les suivantes :

- Renoncer à l'Association.
- Nouveau vote dans les communes qui ont refusé.
- Demander une décision du Conseil d'Etat.

Au vote, l'adhésion à la nouvelle association du « service de logopédie, de psychologie et de psychomotricité de la Glâne-Veveyse », est acceptée à l'unanimité.

7. Modification du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux (Art. 28 taxe unique de raccordement). La modification concerne uniquement l'article 28, approbation.

M. Benoît Curty rappelle le règlement actuel, en cas d'agrandissement ou de transformation d'un bâtiment sis sur un fonds pour lequel une taxe de raccordement a été payée antérieurement sans tenir compte de l'IBUS, il est perçu une taxe supplémentaire de CHF 3'000.- par logement supplémentaire.

Cette taxe n'est pas prévue pour les nouvelles habitations avec plusieurs logements ou la construction d'un nouveau logement sur une parcelle déjà construite.

Le conseil propose un nouvel article :

En cas de construction de nouveaux logements d'habitation, il est perçu une taxe de CHF 3'000.00 par logement supplémentaire.

M. Thierry Flückiger déclare qu'il manque la division de parcelle.

Le secrétaire répond que le texte a été transmis avec deux variantes à la préfecture et au Sen.

La préfecture (Mme Sarah Devaud) et le Sen (M. Jonathan Dorthe) ont préavisé la variante proposée. La solution la plus simple est la meilleure.

Au vote, la modification du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux (Art. 28 taxe unique de raccordement, la modification concerne uniquement l'article 28) est acceptée à l'unanimité.

8. Statuts de l'association des communes pour une salle polyvalente à Promasens, approbation.

M. le Syndic rappelle l'historique de la salle polyvalente :

- Depuis 2012 le canton demande que ces statuts soient mis à jour.
- Au vu du différend lié à la participation financière de la construction entre la commune de Rue et les autres membres de cette association, cela n'a pas été possible.

- 2 préfets auraient dû statuer sur ce différent, ce qui n'a jamais été fait !
- En juillet 2017 le canton relance notre association pour réviser nos statuts.

-

Au vu du parcours effectué depuis au niveau relationnel

- Partage des frais de fonctionnement équitable.
- Sociétés sises sur le territoire ACER traitées de manière égale.
- Les communes d'Auboranges et Ecublens signataires de la lettre relevant le litige ont décidé d'abandonner toute revendication.
- Il a été décidé de présenter dans chaque commune une mouture actualisée de ces statuts pour approbation.

M. le Syndic passe en revue les articles des statuts, transmet des explications sur les articles modifiés.

M. Roland Cettou demande des précisions sur la limite d'endettement.

M. le Syndic répond que l'association peut contracter des emprunts nécessaires à ces investissements jusqu'à concurrence de Fr. 500'000.00 et Fr. 50'000.00 pour son compte de trésorerie.

Les décisions de l'assemblée des délégués concernant une dépense nouvelle supérieures à Fr. 100'000.00 sont soumises au referendum facultatif au sens de l'article 123d LCo. Les dépenses supérieures à Fr. 330'000.00 sont soumises au référendum obligatoire au sens de l'art. 123^e LCo.

Au vote, les statuts de l'association des communes pour une salle polyvalente à Promasens sont acceptés à l'unanimité.

9a) Présentation d'une nouvelle proposition pour le ramassage des déchets ménagers.

b) décision de principe.

M. Benoît Curty avise que la commune s'est approchée de la commune d'Oron pour la gestion des déchets et la déchetterie.

La commune d'Oron envisage l'agrandissement de ses déchetteries d'Oron et Palézieux.

Une convention sera établie pour les communes concernées.

La question de la commune est de connaître votre avis sur le projet qui va être présenté. Le conseil ne va pas aller de l'avant si l'assemblée décide de garder le statu quo.

M. Benoît Curty présente le projet :

Ordures ménagères

Situation actuelle

- Les ordures (y.c. les plastiques souillés ou de petit format) sont déposées dans des sacs poubelle à différents endroits du village. Ces sacs sont ensuite collectés et incinérés à la SAIDDEF à Posieux.
- Un compacteur est à disposition à la déchetterie d'Oron pour tous les articles en plastique.
- Selon une information donnée par la commune d'Oron, le plastique ne pourra probablement plus être déposé gratuitement à la déchetterie comme cela est le cas maintenant.

→ À la lumière de ces informations, le conseil communal a mené une réflexion par rapport :

- a) Aux conséquences de la suppression des dépôts gratuits de plastique à la déchetterie d'Oron.
- b) À la possibilité de ne plus avoir de dépôts de sacs poubelle à même le sol dans la commune.

Prix vignette	CHF 2.00 35 lt	CHF 3.50 60lt
Poids moyen (<i>estimation</i>)	5.8 kg	7.9 kg
Volume annuel (2016)	14.7 t.	
Prix moyen pondéré (<i>estimation</i>)	CHF 0.37/kg	
Recettes ventes vignettes (2013-2016)	CHF 0.33/kg	
Coûts collecte, incinération et achats vignettes (2013-2016)	CHF 0.44/kg	
Différence recettes/coûts	CHF 0.11/kg	

La différence entre les recettes des vignettes et les coûts de collecte et incinération est prise en charge par le ménage communal.

Le taux de couverture légale (70%) est juste atteint.

Plastiques

- Pas de filière crédible de recyclage.
- Finissent à la SATOM pour y être incinérés.
- 2016 : prix préférentiel de CHF 75.-/tonne → 2018 : CHF 110.-/tonne.
- Suppression de la filière ?

Agrandissement

- Un agrandissement de la déchetterie est à l'étude à l'horizon 2019.
- La gestion des espaces et des flux serait optimisée.
- Un compacteur payant pour le plastique serait installé, avec un système de cartes. Accès 24/24h et 7/7j et sacs de 110 l. acceptés.

- Les ordures ménagères et les plastiques ne devraient plus être triés et pourraient être déposés au même endroit.

Ordures ménagères

Plusieurs options analysées

Option	Ordures ménagères	Plastique
Système actuel avec plastique payant	Sacs poubelle déposés dans le village.	Dépôt payant à la déchetterie d'Oron ou dans les sacs poubelle
Compacteur SRS / Kolly	Compacteur avec système de pesage.	
Molok [®] optiwaste commune Chapelle	Molok [®] avec système de pesage dans la commune.	
Molok [®] optiwaste réseau commune Oron	Utilisation des 55 Molok [®] de la commune d'Oron.	

Ordures ménagères

Résultats analyses (1/2)

Compacteur (avec système de pesage)

- Coûts importants d'achat (CHF 59'000.-) ou de location annuelle (CHF 5'300.-).
- Volume insuffisant pour rentabiliser ces coûts.
- Endroit dans la commune pour le poser ?
- Suppression des dépôts de sacs-poubelle à même le sol.

Molok[®] optiwaste dans notre commune (avec système de pesage)

- 2 Molok[®] nécessaires.
- Coûts importants pour l'achat et l'installation (CHF 32'000.-) et pour la gestion (CHF 1'000.-/an).
- Amortissement des coûts impossible.
- Endroit dans la commune pour les poser ?
- Suppression des dépôts de sacs-poubelle à même le sol.

Ordures ménagères

Résultats analyses (2/2)

Molok[®] optiwaste réseau commune Oron

- Utilisation de l'infrastructure d'Oron (55 molok).
- Pas d'investissement.
- Système de cartes identique pour les Molok[®] et le dépôt du plastique à la déchetterie.
- Gestion des cartes par Oron.
- Recharge des cartes par Internet, à l'automate dans le hall de l'administration communale d'Oron-la-Ville ou au kiosque Relay de la gare de Palézieux.

- Suppression des points de collecte dans le village et des dépôts de sacs-poubelle à même le sol.

Ordures ménagères

Proposition financière d'Oron

- Introduction d'un prix de CHF 0.50/kg.
- Des cartes seraient remises contre un dépôt d'environ CHF 7.50 HT. Si la carte est rendue, le montant est remboursé.
- Une location annuelle de CHF 2'000.- serait facturée à Chapelle.
- L'équivalent du volume de nos déchets serait amené à la SAIDEF (obligation légale).
- La prise en charge des coûts supplémentaires de la SAIDEF (CHF 172.-/t.) par rapport à la SATOM (CHF 110.-/t.) devrait être encore définie.

Description	Source	Situation actuelle	Variante Oron
Coûts	Ø comptes 2013-2016	CHF 0.44/kg	CHF 0.68/kg
Prix moyen pondéré	estimation	CHF 0.37/kg	CHF 0.50/kg
Dont vignettes gratuites	estimation	CHF 0.04/kg	CHF 0.04/kg
Recette vignettes par kg	Ø comptes 2013-2016	CHF 0.33/kg	CHF 0.46/kg
Montant ménage communal Achat vignettes	Ø comptes 2013-2016	CHF 1'300.- CHF 150.-	CHF 2'000.- (forfait)

Remarque : Oron calcule la TVA (7.7% dès 2018) sur la taxe de CHF 0.50.

En prenant l'option Oron, les coûts pour les citoyens vont augmenter de 25%. C'est un peu plus cher, mais en contrepartie nous avons un meilleur confort pour la gestion de nos déchets.

Il n'y a pas de garantie quant à une augmentation des prix autant pour la solution Chapelle que pour celle d'Oron. Nous avons l'obligation de couvrir le 70% des coûts par des taxes.

M. Benoît Curty est chaleureusement applaudi pour cette magnifique présentation.

Mme Valérie Waridel demande si le conseil a étudié l'option plastique à la déchetterie d'Oron et garder le système actuel.

M. Benoît Curty répond par l'affirmative, le coût du plastique va augmenter à Oron. Le plastique pourra être également mis dans les sacs poubelles. C'est la raison pour la laquelle le conseil étudie une autre option.

M. Vincent Margot demande s'il n'y a pas le risque de trouver des poubelles dans les forêts, augmentant ainsi le risque d'incendie.

M. Benoît Curty répond que le risque est le même avec le système actuel.

M. Roland Cettou déclare qu'en gardant le système actuel on va payer à deux places, pour le plastique à Oron et la taxe au sac à Chapelle.

M. Benoît Curty avise qu'avec l'option Oron on économise les transports. La différence est le coût à la tonne Fr. 172.00 pour la SAIDEF contre Fr. 120.00 pour la SATOM. On a l'obligation de livrer notre tonnage à la SAIDEF.

M. le Syndic avise que le conseil va encore négocier avec la SAIDEF pour cette problématique.

M. Christian Crausaz déclare que pour des raisons techniques la solution d'Oron est bonne. Il a l'exemple d'une commune voisine où le compacteur est tombé en panne et cela pose de gros problème de dépannage et autres.

M. le Syndic déclare qu'à Oron si un molok est en panne on peut toujours poser dans le molok voisin.

Mme Valérie Waridel avise qu'il pourrait y avoir des problèmes d'accès pour les personnes âgées.

M. le Syndic répond que ces personnes trouvent des solutions pour aller à la déchetterie à Oron. Par ailleurs, les poubelles ne sont pas déposées devant les maisons mais dans cinq points de ramassage. Au cas où, on peut toujours trouver une solution sociale.

M. Roland Cettou déclare que nous avons de la chance que la commune d'Oron nous accepte.

M. Damien Menoud demande si d'autres communes ont effectué cette démarche.

M. Benoît Curty répond que nous sommes la première commune. Les communes plus grandes cherchent des solutions à l'interne. Notre commune est trop petite pour une telle démarche.

N'ayant plus de questions, M. le Syndic remercie M. Benoît Curty pour son immense travail de recherche pour ce projet.

Au vote, la décision de principe pour une nouvelle proposition pour le ramassage des déchets ménagers est acceptée à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance, le conseil continuera les démarches avec la commune d'Oron, le Sen et la SAIDEF.

9. Divers

M. le Syndic informe que Mme Marie-Louise Crausaz atteindra ses 100 ans le 29 avril 2018. Une délégation du conseil d'Etat se déplacera pour souhaiter les vœux à Mme Crausaz. Le conseil a demandé la présence de M. Georges Godel qui sera président du conseil d'Etat en 2018. Nous aurons la réponse définitive en janvier 2018.

En 2018, il y aura également les 30 ans de l'abri PC.

M. le Syndic passe la parole à Mme Frédérique Flühmann Humair pour l'accueil des citoyens qui ont atteint leur majorité civique cette année.

Mme Frédérique Flühmann Humair rappelle que cette année la commune compte deux jeunes citoyens de plus, en 2017 Chloé Margot et Basile Cachin ont fêté leurs 18 ans. M. Basile Cachin est excusé.

Elle souhaite la bienvenue à Chloé au sein de l'assemblée communale et la remercie d'avoir répondu à notre invitation et ainsi d'assister à sa première assemblée communale.

Cette entrée dans la majorité t'apporte des nouveaux droits, le droit de vote et d'éligibilité, le droit de prendre des décisions et de profiter des certaines libertés et évidemment avec les nouvelles libertés surviennent les obligations.

Elle lui souhaite de pouvoir utiliser sa nouvelle liberté au mieux pour elle et pour les autres.

A titre plus personnel, elle lui souhaite du succès dans ce qu'elle entreprend, tout en sachant que le ce qui est considéré comme un succès dépend souvent de notre manière de regarder les choses. Thomas Edison résume bien cette idée, il a dit « Je n'ai pas échoué des milliers de fois, j'ai réussi des milliers de tentatives qui n'ont pas fonctionné. »

Début 2017, nous te ferons parvenir un petit souvenir, pour marquer l'entrée dans ta majorité.

A toi et à ta famille, une très belle année 2018.

M. Christian Crausaz remercie vivement toutes les personnes et sociétés qui lui font parvenir des articles pour le Petit Chapelois et le site internet.

M. Jean-Marie Jaquet demande si on a un retour des inscriptions pour le Ftth.

M. Benoît Curty répond que nous n'avons pas d'écho une information devrait nous être transmise pour le 15 décembre. Ensuite nous ferons le point tous les 15 jours.

M. le Syndic déclare qu'avant de clore cette assemblée par le petit film sur le sentier des Fées, il invite les citoyens à rester, afin de partager un moment de convivialité autour de notre traditionnelle verrée.

Il déclare aux citoyennes et citoyens que leur présence est très appréciée par notre exécutif, marquant l'intérêt que vous portez à la cause communale.

Egalement au nom du conseil et de l'ensemble des habitants de Chapelle, il souhaite redire sa gratitude à tous les collaborateurs de notre commune.

Gabriel Dorthe notre boursier.

Jacques Menoud notre secrétaire.

Eric Monney qui cumule les fonctions de Vice-Syndic, piqueur et responsable du groupe de l'édilité.

Ce groupe justement avec Roland, Jean-François, Fernand, Raphy et depuis cet automne Pierre-Nicolas Crausaz de Gillarens

De Gillarens également nos deux fées du logis : Evelyne et Geneviève.

Un grand merci à l'équipe du sentier des fées qui sous l'implication principale de la fée « planification » Françoise (en tout cas porte-parole du groupe), ont le souci permanent que ce bijou reste en état comme au 1^{er} jour et soit en évolution année après année, y compris d'effectuer une surveillance digne des meilleurs limiers afin de débusquer le faiseur de nuisances scatologiques canines.

Il ne voudra pas oublier les membres de nos commissions d'urbanisme, de naturalisation et ceux que l'on ne doit pas oublier de caresser dans le sens du poil, la commission financière.

Et finalement cerise sur le Gâteau, ses vifs remerciements à ses collègues du conseil pour le travail accompli tout au long de cette année écoulée et de la bonne ambiance qui y règne.

M. Eric Monney remercie M. le Syndic pour l'excellent travail qu'il effectue tout au long de l'année.

Si plus personne ne demande la parole, M. le Syndic déclare cette assemblée close en remerciant les citoyennes et citoyens pour la confiance accordée et leurs apporte ses meilleurs vœux pour ces fêtes à venir.

Place au film avant la verrée !

L'assemblée est levée à 22'30 h.

Le Syndic

Le secrétaire

Claude Gremaud

Jacques Menoud